

CONSEIL MUNICIPAL séance du 11/03/2010

* * * * *

Le 11 mars 2010, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à vingt heures trente minutes à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DEHAEN Dominique, DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GAUDIN Jean-Pierre, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, LEFÈVRE Guy, ROBIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : Mme PEREIRA Marie Manuela

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du logement social sont terminés. Des demandes de locations ont été déposées et un locataire a été pré-selectionné. Un projet de bail a été élaboré. Madame le Maire sollicite du Conseil l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour l'autorisation de signer ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la réunion précédente ayant été adopté, la séance peut commencer.

* * * * *

1. BAIL DU LOGEMENT SOCIAL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de bail élaboré aux conditions suivantes :

- 1er bail conclu pour la période du 16 mars 2010 au 28 février 2011 renouvelable par tacite reconduction
- loyer mensuel de 300 € payable auprès de la trésorerie le 10 de chaque mois
- caution d'un demi-loyer soit 150 € payable dans les deux mois suivant la signature du bail
- révision du loyer au 1er mars de chaque année suivant l'indice des loyers

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de conclure un bail selon les termes énoncés à savoir :
 - 1er bail conclu pour la période du 16 mars 2010 au 28 février 2011 renouvelable par tacite reconduction
 - loyer mensuel de 300 € payable auprès de la trésorerie le 10 de chaque mois
 - caution d'un demi-loyer soit 150 € payable dans les deux mois suivant la signature du bail
 - révision du loyer au 1er mars de chaque année suivant l'indice des loyers
- charge Madame le Maire de faire les démarches nécessaires
- autorise Madame le Maire à signer ce bail.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Jean-Claude 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget Assainissement dressé par Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 410,49 €

Recettes : 29 284,82 €

soit un excédent de 15 874,33 €

Section d'investissement :

Dépenses : 7 372,14 €

Recettes : 56 863,76 €

soit un excédent 49 491,62 €

reste à réaliser dépenses 3 000,00 €

d'où au final un excédent de 62 365,95 €

- constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres du conseil après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2009 Budget Assainissement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15 874,33 € et d'investissement de 49 491,62 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**- Affectation au compte excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur)
compte 002 : 15 874,33 €**

**- Affectation au compte excédent reporté en investissement (report à nouveau créditeur)
compte 001 : 49 491,62 €**

4. VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

Madame le Maire présente le Budget Primitif assainissement pour l'année 2010 qui s'équilibre de la façon suivante :

→ **Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 44 754,13 €**

→ **Dépenses et Recettes d'investissement : 64 315,09 €**

soit un budget total de 109 069,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le Budget Primitif 2010 :

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement Dépenses et Recettes,
- au niveau du chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement Dépenses et Recettes

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur ROBIN Jean-Claude 1er adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du budget commune dressé par Madame VIAUD Anne-Marie, Maire, lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 135 195,26 €

Recettes : 175 850,76 €

soit un excédent de 40 655,50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 114 744,90 €

Recettes : 101 166,57 €

soit un déficit de 13 578,33 €

→ Reste à réaliser dépenses : 51 060,00 €

→ Reste à réaliser recettes : 79 864,00 €
soit un excédent en reste à réaliser de 28 804,00 €

d'où au final un excédent de 55 881,17 €

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 BUDGET COMMUNE

Les membres du conseil après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2009 Budget Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 40 655,50 € et un déficit d'investissement de 13 578,33 € mais un excédent en reste à réaliser de 28 804,00 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

**Affectation au compte excédent reporté en fonctionnement (report à nouveau créditeur)
compte 002 : 40 655,50 €**

**Affectation au compte déficit reporté en investissement
compte 001 : 13 578,33 €**

7. VOTE DU TAUX DES TAXES 2010

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de voter les taux des taxes d'imposition pour l'année 2010

Trois taux de taxes sont à voter: Celui de la taxe d'habitation, celui de la taxe foncière sur le bâti et celui de la taxe foncière sur le non bâti . La Commune de Dame Marie les Bois adhérant à la Communauté de Communes du Castelrenaudais, n'a pas à voter la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.)

Madame le Maire rappelle les taux de l'année 2009 :

- taxe d'habitation : 10,76 %
- taxe foncière : 16,96 %
- taxe foncière : 37,04 %

Elle précise que la dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat a diminué et qu'il est nécessaire de maintenir les recettes de la communes au moins au même niveau que celles de l'année précédente. Elle propose une augmentation de 1 % du produit de l'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette augmentation de 1 % et décide à l'unanimité de voter les taux pour l'année 2010 suivants :

- Taxe d'habitation : Taux de 11,05 %, sur la base d'imposition de 280 300 € soit un produit attendu de 30 973 €
- Taxe foncière sur le bâti : Taux de 17,42 %, sur la base d'imposition de 175 500 € soit un produit attendu de 30 572 €
- Taxe foncière sur le non bâti : Taux de 38,04 % sur la base d'imposition de 16 500 € soit un produit attendu de 6 277 €

8. VOTE DU BUDGET COMMUNE 2010

Madame le Maire présente le Budget Primitif Communal pour l'année 2010 qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 220 470,63 €
Dépenses et Recettes d'investissement : 158 965,00 €

Soit un total de 379 435,63 €

Les opérations retenus en investissement pour l'année 2010 à la suite du débat sur les orientations budgétaires du débat sur les orientations budgétaires du Conseil du 7 janvier 2010, sont les suivantes :

- Ecole : 10 000 €
 - informatique
 - gouttières
 - stores
 - cour
- Batiments communaux : 2 000 €
- Chaudière et travaux de plomberie Salle des fêtes : 5 000 €
- agrandissement du cimetière et aménagement des abords : 47 500 €
- Voirie 2010 : 10 000 €
- Cour salle des fêtes et aménagements : 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité VOTE le Budget Primitif 2010

- au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement Dépenses et Recettes,
- au niveau du chapitre avec définition des opérations pour la section d'investissement Dépenses et Recettes

9. CHAUFFAGE SALLES DES FÊTES

Madame le Maire fait le compte-rendu des différents problèmes rencontrés avec le chauffage de la salle polyvalente. La chaudière a été changée, les radiateurs et le circuit ont été vérifiés. Un seul radiateur reste à remplacer.

10. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES GOUTTIERES A L'ECOLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que les gouttières de l'école sont en mauvais état et doivent être remplacées. Elle présente les devis des entreprises qui ont répondu à sa demande.

- SAS CHATEL pour un montant de 2 836,00 € HT - 3 391,86 € TTC
- ARTI TOITURES pour un montant de 2 866,94 € HT - 3 428,86 € TTC

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'inscrire les travaux de remplacement de gouttières de l'école au budget 2010 section investissement
- choisit de confier le chantier à l'entreprise SAS CHATEL pour un montant de 2 836,00 € HT
- donne pouvoir à Madame le Maire pour faire les démarches nécessaires

11. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SEGILOG

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 4 décembre 2003, il avait été décidé de souscrire un contrat de fournitures et de maintenance de logiciels avec la Société SEGILOG. Un premier contrat d'une durée de trois ans à compter du 1er mars 2004 a été signé le 24 février 2004 renouvelé par délibération du conseil Municipal en date du 15 février 2007.

Ce contrat venant à expiration, Madame le Maire présente, aux membres présents, la proposition de la Société SEGILOG, à savoir : **Renouvellement du contrat pour trois ans à compter du 1er mars 2010.**

- **pour un total de 3 618,00 € HT : Acquisition du droit d'utilisation des logiciels se décomposant comme suit :**

- des versements annuels " cession du droit d'utilisation"
 - pour la période du 01/03/2010 au 29/02/2011 soit 1 206,00 € HT
 - pour la période du 01/03/2011 au 29/02/2012 soit 1 206,00 € HT
 - pour la période du 01/03/2012 au 29/02/2013 soit 1 206,00 € HT

- en contrepartie

- de la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- du développement de nouveaux logiciels,

→ Pour un total de 402,00 € HT : Obligation de maintenance et de formation se décomposant comme suit :

- des versements annuels " Maintenance formation" :

pour la période du 01/03/2010 au 29/02/2011 soit 134,00 € HT

pour la période du 01/03/2011 au 29/02/2012 soit 134,00 € HT

pour la période du 01/03/2012 au 29/02/2013 soit 134,00 € HT

- en contrepartie :

de l'obligation de maintenance des logiciels créés par la Société SEGILOG,

de la formation aux logiciels élaborés par la Société SEGILOG

Après en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal votent et décident à l'unanimité :

→ Le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG pour une durée de trois ans avec effet au 1er mars 2010 aux conditions mentionnées ci-dessus

12. Questions diverses :

Elections

Madame le Maire fait le point avec les membres du conseil de la participation au bureau de vote. Une copie de la composition du bureau est remise à chaque membre participant.

Fun Bar

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux au Fun Bar sont en cours d'achèvement. La signature du nouveau bail entre la Communauté de Communes et le propriétaire du fonds de commerce devrait avoir lieu fin mars

Benne encombrants

dépôts : 3 mai 2010

enlèvement : 5 mai 2010

A Dame-Marie-les-Bois, le 22 mars 2010

**Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. Viaud'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal has a double border. The outer border contains the text '* MAIRIE DE * 01173 * S.I.S.' at the top and '* DAME-MARIE-LES-BOIS *' at the bottom. The inner circle features a central emblem depicting a landscape with a tree and a building, possibly a church or town hall.